

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 8 décembre 2023, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **14 décembre 2023** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 46

Nombre de conseillers absents à la séance : 8

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 14

Nombre de conseillers suppléés : /

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Yvette BASTID, Jamal BELAIDI, Bernard BERTHELIER, Hubert BONHOMET, Vanessa BONNEFOY, Michel COSNIER, Thierry CRUEGHE, Aurélie DEMOULIN, Jean-Luc DONEYS, Louis ESTEVES, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Claudine FLEY, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Jean-Louis PRAX, Guy SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Julien VIDALINC, Véronique VISY

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Maryline MONTEILLET (représentée par Nathalie GARDES), Jean-François BARRIER (représenté par Sébastien PRAT), Elisa BASTIDE (représentée par Julien VIDALINC), Patricia BENITO (représentée par Jean-Luc DONEYS), Nadine BRUEL (représentée par Dominique FABREGUES), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Frédéric GODBARGE (représenté par Louis ESTEVES), Christophe PESTRINAUX (représenté par Alain COUDON), Jean-Pierre PICARD (représenté par Ginette APCHIN), Jean-François RODIER (représenté par Cécile GANE), Valérie RUEDA (représentée par Pierre MATHONIER), Jean-Luc TOURLAN (représenté par Gérard PRADAL), Jean-Louis VIDAL (représenté par Thierry CRUEGHE)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Catherine AMALRIC, Philippe COUDERC, Géraud DELPUECH, Chloé MOLES, Maxime MURATET, Jean-Paul NICOLAS, Philippe SENAUD

Monsieur Sébastien PRAT a été élu secrétaire de séance.

N° DEL_2023_146 : FINANCES / ADMISSIONS EN NON VALEUR

Rapporteur : Monsieur Christian POULHES

Monsieur le Trésorier Principal chargé du recouvrement des titres émis par la Collectivité demande l'admission en non valeur de divers produits, dont les redevables, le montant et les motifs de non recouvrement sont exposés dans les documents joints à l'appui du présent rapport. Cette décision engendre la clôture des poursuites mais n'empêche pas d'éventuels recouvrements ultérieurs pour ceux qui restent possibles.

Les différents dossiers ainsi recensés ont fait l'objet d'échanges préalables avec les services financiers de la CABA qui se sont assurés des diligences faites par les services de l'État en charge du recouvrement (y compris si ce dernier était susceptible d'être mis en œuvre de manière forcée) et de l'adéquation des motifs et des situations propres à chaque débiteur. Ceux-ci ont ainsi pu rejeter certaines demandes d'admission en non valeur qui, nonobstant l'ancienneté de la dette, ne paraissaient pas être justifiées par la non solvabilité des débiteurs. Les dossiers de ces débiteurs ont alors été expurgés du recensement ici présenté.

Rien ne n'opposant à ce qu'il puisse être fait droit aux autres sollicitations du Trésorier, il est donc proposé au Conseil Communautaire de valider les listes jointes en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver l'admission en non valeur de différents produits non recouverts pour un montant global de 20 888,22 €, soit 10 778,80 € pour le Budget Eau, 7 561,53 € pour le Budget Assainissement, 302,42 € pour le Budget TDMA, 1 788,07 € pour le Budget Transports Urbains et 457,40 € pour le Budget Aéroport, tels que détaillés et motivés par débiteurs dans les tableaux joints en annexe ;

- d'autoriser Monsieur le Premier Vice-Président à procéder aux opérations comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, les crédits afférents étant ouverts dans les budgets concernés aux comptes 6541 et 6542.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.